

## **NOTICE D'INFORMATION - NOUVELLE VOIE D'ADMISSION – VOEUX 1A 2022**

Dans le cadre du partenariat entre l'ENSAM et le ministère des armées, **le cursus militaire** initialement restreint aux nouveaux admis aux Arts et Métiers, **est dorénavant accessible aux étudiants scolarisés en 1<sup>ère</sup> année aux Arts et Métiers**, quel que soit leur campus d'affectation, **dans le cadre de la procédure de vœux 1A**.

Le cursus militaire vise à former des ingénieurs militaires de l'infrastructure (IMI), destinés à rejoindre le Service d'Infrastructure de la Défense, service en charge de la construction, de l'entretien et de la gestion de l'intégralité du patrimoine immobilier des armées en France, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures, au profit de l'ensemble des organismes du ministère des armées.

### **Le Service d'Infrastructure de la Défense (SID)**

Le SID est le service ministériel en charge de la construction, de l'entretien et de la gestion des infrastructures terrestres, aéroportuaires et maritimes utilisées par les armées (Terre, Air & Espace, Marine nationale) et par le ministère, en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures.

Il compte aujourd'hui plus de 7000 collaborateurs civils et militaires dont 660 ingénieurs militaires d'infrastructure (IMI) chargés des fonctions d'encadrement et de direction pour un volume d'activité croissant de près de 2 milliards d'€.

La complexité de certaines infrastructures stratégiques et opérationnelles requiert en effet des compétences de haut niveau qui donnent aux ingénieurs Arts et Métiers un rôle de premier plan dans toutes les missions de conception et d'encadrement liées au BTP.

### **Les missions d'un ingénieur militaire d'infrastructure (IMI)**

Un IMI est un officier du ministère des armées. Il est à la fois :

- **Ingénieur** : il assure des missions de conception, de management et, à terme, de direction ;
- **Militaire** : il est officier et est soumis aux obligations de l'état militaire (Code de la défense – art L4111-1). A ce titre, il peut être envoyé en opérations extérieures pour

L'ingénieur militaire d'infrastructure s'inscrit dans la hiérarchie militaire, du grade d'ingénieur (équivalent sous-lieutenant) au grade d'ingénieur général.

### **Le cursus de formation**

Après avoir réussi la 1<sup>ère</sup> année de formation académique aux Arts et Métiers dans leur centre d'origine, la formation comporte 2 cycles pendant lesquels l'élève-officier IMI est rémunéré.

1<sup>er</sup> cycle : dès l'admission dans le cursus militaire, 1 an de formation militaire, comprenant :

- Une formation militaire initiale destinée à apprendre les rudiments du métier de soldat ;
- Une formation d'officier dans l'une des écoles d'officiers des armées : Ecole Militaire des Aspirants de Coëtquidan, Ecole Navale, Ecole de Fusiliers ou Ecole de l'Air ;
- Un stage d'immersion au sein d'une unité opérationnelle des trois armées, véritable exercice au commandement.

2<sup>ème</sup> cycle : 2 ans de formation académique au campus d'Angers

- L'élève officier IMI rejoint le campus d'Angers et suit le parcours « Ingénierie et gestion durable des constructions » (IGDC).

Sous réserve de réussite aux épreuves académiques, l'élève-officier IMI reçoit son diplôme d'ingénieur Arts et Métiers et devient officier de carrière

## Les conditions de candidature

Pour être candidat, il faut postuler pour le cursus militaire par le biais de la procédure de vœux 1A mise en place par les Arts et Métiers et adresser un dossier de candidature au pôle recrutement du SID, au plus tard le 20 mars 2022 (12 h 00 – heure de Paris) à :

[dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)

Les **conditions requises** pour postuler sont les suivantes :

- être de nationalité française ;
- être né après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ;
- être médicalement apte ;
- satisfaire à une enquête de sécurité.

Le **dossier de candidature** à transmettre au pôle recrutement du SID comprend :

- un CV ;
- une lettre de motivation ;
- une copie du baccalauréat ;
- un certificat de visite d'expertise médicale initiale (VEMI) avec mention « aptitude au recrutement IMI » établi par un médecin militaire (*liste des centres médicaux des armées à télécharger sur le lien suivant : <https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>*) ;
- une copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport attestant de la nationalité française et en cours de validité ;
- une attestation de scolarité ;
- une fiche de contrôle élémentaire au recrutement (CER) dûment complétée, datée et signée (*document à télécharger sur le lien suivant : <https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>*) ;
- une copie de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée défense-citoyenneté ;
- un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3 – demande en ligne sur <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>).

## L'épreuve orale

Après sélection des dossiers par les Arts et Métiers et vérification par le pôle recrutement du SID, le candidat est convoqué à un entretien de motivation. Cette épreuve se déroule, en visioconférence, face à un jury militaire, chargé de vérifier l'aptitude du candidat à l'état militaire et son intérêt à servir dans le domaine de l'infrastructure.

Les entretiens auront lieu début avril 2022.

L'admission définitive est conditionnée à la réussite à l'entretien de motivation, à l'aptitude médicale du candidat ou de la candidate, la suite favorable réservée à l'enquête de sécurité, l'admission en deuxième année de l'ENSAM du programme Grande Ecole et à la signature de la convention du stage exécutant de fin de 1<sup>ère</sup> année Arts et Métiers.

## Renseignements et liens utiles :

<https://artsetmetiers.fr/fr/formation/cursus-militaire>

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/le-sga/directions-et-services/dcsid/rejoindre-le-sid/Pages/Recrutement.aspx>

[bit.ly/youtubeSID](http://bit.ly/youtubeSID)

<http://bit.ly/facebookSID>

<https://www.jobteaser.com/fr/companies/sid>

**Contacts :** [dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr](mailto:dcsid-concours-imi.contact.fct@intradef.gouv.fr)